

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du 22 février 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019002

Présents : 23

Votants : 32

Objet : Débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires – Budget eau 2019

Le 22 février 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 15 février 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Luc TURNER a donné pouvoir à Annie SARRAN, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Nicolas LECOT a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Antonio ALVES AFONSO a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine KIEFFER

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ, faisant la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

En application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n°2015-99 du 7 août 2015 et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dorénavant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, doit également figurer une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

De plus, le débat d'orientations budgétaires (DOB) faisait jusqu'à présent l'objet d'un acte du conseil municipal. Désormais, **le débat d'orientations doit avoir lieu sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires et doit être formalisé par une délibération faisant l'objet d'un vote.**

Ce rapport doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le rapport doit également être tenu à leur disposition en mairie et peut être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment l'article 22,

Vu l'avis de la commission « Finances- Sécurité » du 13 février 2019,

Considérant la présentation du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe eau 2019 ci-joint,

Considérant le débat d'orientations budgétaires s'en étant suivi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **de prendre acte** de la communication aux membres du conseil municipal du rapport d'orientation budgétaire relatif au budget eau 2019,
- **de dire** que le conseil municipal a débattu des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **27 FEV. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extraire Conforme

La Maire



Maryvonne Boquet
Maryvonne BOQUET